

DECLARATION CPE SNES/SNUEP-FSU

CAPN du 9 Juin 2015

Alors que le dernier groupe de travail sur le métier s'est tenu en juin 2014, un an s'est écoulé sans que le ministère ne concrétise quoi que ce soit concernant l'actualisation des missions des CPE. L'échéance du mois de mai est passée, celle de juin est bien entamée. Les discussions risquent maintenant de se tenir dans l'urgence de la fin de l'année scolaire, ne laissant que peu de marge à une vraie concertation. Le SNES et SNUEP FSU le regrettent vivement, la catégorie espérait un meilleur traitement d'autant que les contributions au groupe de travail avaient été constructives et assez consensuelles.

De même l'alignement de l'indemnité forfaitaire sur la part fixe de l'ISOE des enseignants, une des seules mesures catégorielles au budget 2015 dans le second degré, se fait attendre. Le SNES et le SNUEP-FSU exigent que cette promesse soit tenue et que dès septembre 2015, cette augmentation soit effective. Elle ne suffira pas, bien loin de là, à compenser la dégradation du pouvoir d'achat. Le gel du point d'indice qui se profile à nouveau en 2016 et les propositions d'amélioration des carrières, actuellement limitées au GRAF (grade à accès fonctionnel) sont dénoncés. Le GRAF ne répond ni aux besoins et ni aux attentes en la matière. Concernant les CPE, les modalités d'accès à ce 3^{ème} grade posent de nombreuses questions notamment quant aux fonctions ainsi valorisées et leur lien avec l'exercice réel du métier, au risque de récompenser surtout des CPE qui font autre chose que leurs missions statutaires.

La hors classe est enfin reconnue comme une fin de carrière normale, c'est à mettre au crédit de l'action syndicale mais les disparités académiques demeurent. Pour certaines, la bonification des avis bafoue ce principe et interdit cette promotion à des collègues au 11^{ème} échelon. Concernant les avis eux-mêmes et l'appréciation de la valeur professionnelle, nous mesurons encore très souvent l'écart entre ce qui est valorisé et ce qui relève des missions des CPE. De nombreuses appréciations en témoignent et elles sont significatives de dérives institutionnelles qui font des CPE avant tout des « collaborateurs loyaux » « qui ne comptent pas leur temps » avant d'être des professionnels avec des missions éducatives et pédagogiques au service de la vie scolaire des élèves et de leur suivi en lien avec les équipes et les familles. L'actualisation de la circulaire de missions devra être un point d'arrêt aux confusions qui se développent et qui sont sources d'arbitraire et de tension. Pour le dire plus trivialement, le mérite d'un CPE ne peut se limiter à la qualité de sa relation avec le chef d'établissement... A contrario, le barème hors classe appliqué pour la 29^{ème} base constitue un bon exemple de ce qu'il faudrait faire car il reconnaît la carrière en valorisant les deux derniers échelons et l'ancienneté de service. Il pourrait être une référence en attendant de repenser l'ensemble de la carrière en 11 échelons parcourus au rythme le plus favorable et intégrant les indices terminaux de l'actuelle hors classe comme le revendique le SNES-FSU.

Le ratio de promus de 7 %, augmenté à cette hauteur en 2013, ne permet pas encore à la catégorie le rattrapage du retard accumulé au fil des ans sur les certifiés qui y accèdent plus tôt. Des collègues finiront leur carrière sans cette promotion et nous le regrettons. Le SNES et le SNUEP-FSU demandent une étude approfondie et comparée concernant les carrières et les promotions des CPE.

Le manque de moyens humains et budgétaires est particulièrement criant chez les CPE. Nous le répétons, même si le frémissement concernant les recrutements et les postes créés dans les académies est réel depuis 2012. Des recteurs n'ont pas choisi d'utiliser la totalité des moyens qui leur ont été attribués (137 ETP) pour créer des postes. Le SNES et le SNUEP demandent expressément à Mme la Ministre d'intervenir auprès des services déconcentrés afin que les créations soient effectives. Par ailleurs, le SNES et le SNUEP déplorent vivement l'absence de

liste complémentaire pour tous les concours, et en demande plus particulièrement une pour l'externe dont les résultats sont à venir.

Les besoins en postes et en recrutement restent très importants comme en témoigne la charge de travail des CPE qui ne cesse de s'alourdir. Dans un contexte où la lutte contre les inégalités exige de tous les personnels une attention redoublée et alors que les effectifs des établissements sont en hausse constante, l'effort en faveur de l'éducation, priorité nationale, n'est pas suffisant. La question du temps de travail des CPE est au cœur de cette problématique et doit être l'objet de nouvelles discussions avec le ministère comme le demandent le SNES et le SNUEP-FSU. Un cadrage national des textes d'application, la reconnaissance des dépassements exceptionnels doivent être posés afin de sortir du non droit actuel qui consiste pour certaines hiérarchies à ne pas respecter les 35 heures hebdomadaires.

La mise en place des indemnités pour missions particulières concernent aussi les CPE comme le SNES-FSU l'avait demandé afin de ne pas décrocher à nouveau les CPE des certifiés mais nous constatons que fleurissent ici où là et malgré la circulaire nationale, des consignes rectorales ou plus locales qui limitent cette reconnaissance. Une clarification est nécessaire là encore en direction des services déconcentrés afin que soient reconnues pour les CPE les missions particulières auxquelles ils contribuent.

Les demandes de détachement et d'intégration dans le corps des CPE présentées à cette CAPN sont encore une fois nombreuses, 32 cette année et cette hausse ne se dément pas depuis 2010. Elles témoignent d'une certaine attractivité pour le métier. Néanmoins, nous réaffirmons notre volonté de privilégier l'accès au corps par les voies statutaires du concours qui permettent de valider la qualification professionnelle. L'intégration après détachement ne garantit en rien une inspection obligatoire, ni un accompagnement ni une formation. Des collègues sont présentés sans avoir même jamais fait fonction de CPE. Comment dans ces conditions apprécier leur aptitude à intégrer et satisfaire à ces nouvelles fonctions ? Enfin, à lire certains dossiers, une confusion doit être levée : le métier de CPE n'est pas un tremplin vers des fonctions de direction et l'accès à ce corps peut se faire directement. Le SNES et le SNUEP FSU prendront toutes leurs responsabilités d'élus paritaires sur ces dossiers. Nous rappelons aussi que le concours interne reste difficile à cause de l'entêtement ministériel à maintenir exclusivement le dossier RAEP comme épreuve d'admissibilité notamment pour les professeurs des écoles. Notre demande d'une meilleure définition du cadre des intégrations reste entière. En outre, nous rappelons que des collègues en demande de reconversion et de détachement ne peuvent pas d'ores et déjà être intégrés dans les mouvements intra-académiques.

Le SNES/SNUEP-FSU, soucieux des personnels comme du service public d'éducation, continueront d'agir pour la démocratisation de ce dernier, la réussite des élèves et pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération pour ses agents !

Opposés à la réforme des collèges telle qu'elle s'impose à marche forcée, le SNES-FSU appelle les personnels à se mettre en grève le 11 juin. Il demande également le report de la mise en œuvre de l'enseignement moral et civique, du PLODMEP et du PEAC à la rentrée 2016. Pour finir, ils contestent la répression syndicale en œuvre au collège Bellefontaine de l'académie de Toulouse et demandent le maintien des collègues incriminés sur leur poste et la levée des procédures disciplinaires engagées.